

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

133/20

CD/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars deux mille vingt-deux à 19 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH
Absents : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé
Procurations : Éric CLOAREC donne pouvoir à Chantal Colléou ; Florent Le Hervé donne pouvoir à Eric Le Scanff
Secrétaire de séance : Cyrielle Moy
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Objet : Participation Ecole St Joseph

Madame la première adjointe rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 Juillet 2020, il avait été décidé de déléguer au Maire, la valorisation annuelle du forfait « Contrat d'association » alloué à l'école Saint Joseph et l'autorisation de signer chaque année de la mandature la convention d'attribution.

Monsieur le Maire demande le renouvellement de cette délégation qui lui permettra de valoriser le montant annuel du forfait et signer chaque année la convention selon la formule : forfait = montant du coût par élève N-1 du groupe scolaire Ar Roudour, divisé par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée N-1/N, multiplié par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée N-1/N à l'école Saint Joseph.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de voter pour la participation proposée à l'école St Joseph.

Pour extrait conforme,



Pour le maire empêché,
La Première Adjointe,
Christiane Dugay